



COMMISSION CONSULTATIVE – SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Rôle	Cette commission est associée à l'élaboration et à la mise en oeuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Elle établit chaque année un bilan d'application du schéma. Elle peut désigner un médiateur chargé d'examiner les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de ce schéma et de formuler des propositions de règlement de ces difficultés.
Présidence	Monsieur le Préfet. Monsieur le Président du Conseil Général.
Composition de la commission	Représentants des services de l'Etat : 4 titulaires, 4 suppléants. Représentants désignés par le Conseil Général : 4 titulaires, 4 suppléants. Représentants des communes : 5 titulaires, 5 suppléants. Personnalités qualifiées : 5 titulaires, 5 suppléants. Représentants des CAF ou de la mutualité sociale agricole : 1 titulaire, 1 suppléant.
Représentants UMO	5 représentants titulaires, 5 représentants suppléants
Textes de référence	Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000. Décret n° 2001-540 du 25 juin 2001
Fréquence des réunions	Au moins deux fois par an
Lieu des réunions	Préfecture de l'Oise

	Commune	Représentée par	M(maire) A (adjoint) CM (cons.mun) Prdt EPCI
Titulaire(s)	CAB	MARDYLA Eric	A
		<i>En cours de designation</i>	
	Senlis	LOISELEUR Pascale	M
	CC Pays du Noyonnais	GODEFROY Guy	Vice -Prdt
	CC de l'Aire Cantilienne	MANOUSSI Gérard	Vice-Prdt
Suppléant(s)	Tillé	MARCHETTI Bruno	M
	ARC	HELLAL Bernard	Vice-Prdt
	Orry-la-Ville	PARA Serge	M
	Montataire	BOSINO Jean-Pierre	M
	Nanteuil le Haudouin	COFFIN Philippe	M

Date de designation : septembre 2011